Direction de la Voirie et des Déplacements

2024 DVD 34 Plan Vélo 2021 - 2026 - Évènement « Fête Place aux vélos » - Subvention d'investissement à l'association RéPAR et convention associée (30 000 €).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers collègues,

Le Plan Vélo 2021 – 2026 vise à faire de Paris une ville 100% cyclable. Cela passe par des aménagements permettant de se déplacer partout et en toute sécurité, avec un maillage continu, y compris à l'échelle métropolitaine. Cela passe aussi par l'accompagnement de la pratique, le développement de services pour les cyclistes ou encore le développement d'actions de sensibilisation et festives. C'est un des axes forts du Plan Vélo que de développer cette « culture vélo » sur tout le territoire parisien et pour tous les publics.

En 2021 et en 2022, la place de la Concorde a accueilli lors de la Journée Paris Respire un événement associatif inédit intitulé « Fête Place aux Vélos ». Organisé par le RéPAR, le réseau parisien des ateliers vélo participatifs et solidaires, l'événement, cofinancé par la Ville, a connu une forte fréquentation (5000 visiteurs en 2021 puis 8000 en 2022) et accueilli des animations diverses visant à valoriser la pratique du vélo, la filière de réemploi des cycles et à profiter de cette journée de manière festive. Fort de ce succès et après une pause en 2023, l'association souhaite organiser la 3e édition de la Fête Place aux Vélos dans les Jardins d'Éole, en association avec le Festival de la Récup, le week-end du 1er et du 2 juin 2024 (sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires).

Cette troisième édition s'inscrit dans la continuité des deux précédentes mais se veut largement remaniée en matière de public ciblé, de territoire d'implantation, de calendrier, d'objectifs re-précisés et de messages délivrés. En effet, si les deux premières éditions répondaient à un enjeu de visibilité pendant la journée Paris Respire sans voiture et sur la plus grande place de Paris, le RéPAR souhaite inscrire cette nouvelle édition dans la thématique du vélo du quotidien, au plus près des habitant·es.

Sur le site de l'événement, un panel d'activités sera proposé, le plus large possible : celles-ci seront interactives, ludiques et participatives, toujours dans la poursuite de l'un des objectifs pionnier de l'association, sensibiliser les publics qui ont le plus besoin d'un système vélo à des changements de comportement plus vertueux. Un nouveau dispositif de sensibilisation sera conçu et utilisé pour cet évènement. Pour faire venir du public en dehors du public habitué des ateliers membres de l'association, le RéPAR organisera des ateliers en amont de l'évènement, avec une campagne d'une quinzaine d'ateliers autour de l'autoréparation et du réemploi sur le temps scolaires ou périscolaire (avec les associations de quartier de proximité). Les activités et animations prévues sont nombreuses : atelier d'autoréparation XXL, bourse aux vélos, vélo-école, table ronde, manège des Vélos Volants, village ateliers crea-brico-recyclo, Vélo Oriflamme, piste d'essai avec chamboule-tout géant et vélos bizarres concerts et spectacles, bar et petite restauration, spectacles et concerts...

L'association sollicite le soutien de la Ville en subvention d'investissement, qui permettra au RéPAR de se doter des équipements et du matériel nécessaire à l'organisation et à la mise en place de ces activités.

Je vous demande de m'autoriser à signer la convention correspondante avec cette association lui attribuant une subvention d'un montant de 30 000 euros en investissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2024 DVD 34 Plan Vélo 2021 - 2026 - Évènement « Fête Place aux vélos » - Subvention d'investissement à l'association RéPAR et convention associée (30 000 €).

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 6, 7, 8 et 9 février 2024 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec l'association RéPAR une convention lui attribuant une subvention d'équipement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3e Commission,

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU au nom de la 8e Commission,

Sur le rapport présenté par Monsieur Florentin LETISSIER au nom de la 1ere Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association RéPAR (n° SIMPA : 192572/ n° dossier : 2024_06002) une convention lui attribuant une subvention d'équipement de 30 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.